



## EPREUVE : Critérium Jean-Louis Dumont

DATE : 18-19 SEPTEMBRE 2021

ORGANISATEUR: Ecurie Hesbaye asbl

N° D'ENTREPRISE : 0409 794 217

VISA ASAF 2021/028

Adresse SECRETARIAT/DIRECTION DE COURSE

Rue du Parc industriel, 8 – 4300 Waremme

### REMARQUE :

R.T.G. = Règlement Technique Général

R.S.G. = Règlement Sportif Général.

R.P.R. = Règlement Particulier Rallyes

## REGLEMENT PARTICULIER

### AVERTISSEMENT !!!

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, dans **TOUTES LES DIVISIONS CHRONOMETREES** (sauf AC/KC et slalom) de toutes les épreuves où la vitesse est l'élément de classement prépondérant, des équipements sont imposés à tous les concurrents et aux véhicules.

Pour les détails et les explications, veuillez lire l'ASAF News Letter publiée à ce sujet, le 23 décembre 2020 sur le site Internet ou sur la page Facebook de la Fédération.

[www.asaf.be](http://www.asaf.be)

[http://www.asaf.be/news/asafnews/2020/equipements\\_securite\\_2021.pdf](http://www.asaf.be/news/asafnews/2020/equipements_securite_2021.pdf)

### Attention – Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19:

Toutes les mesures liées au Covid-19, présentes ou à venir, reprises ou non dans ces textes, décidées par l'ASAF ou par les Autorités compétentes, font partie intégrante du présent règlement particulier.

Il vous appartient donc de vous y conformer et de vous tenir au courant de l'évolution, à la hausse ou à la baisse, de ces mesures en suivant les informations officielles publiées par l'ASAF ou par les Autorités.

Voir le dernier protocole établi, sur le site [www.asaf.be](http://www.asaf.be)

### PREAMBULE :

La Division « HISTO-DEMO » des rallyes de types B, B-Short et Rallyes Sprints (Voir Art. 26.2. et 26.11.6. du RPR) a été initiée par l'ASAF afin de créer, au sein d'une épreuve contemporaine, une évocation d'un Rallye-Sprint ou d'un Rallye, tels qu'ils étaient pratiqués il y a quelques décennies et d'y faire évoluer des voitures de l'époque.

Bien que faisant revivre une épreuve sportive et étant organisée comme telle, notamment sur le plan de la sécurité, **la Division « HISTO – DEMO » n'est pas une compétition.**

Aucune notion de temps n'est prise en considération, aucun chronométrage n'est réalisé et aucun classement n'est établi, à aucun moment de la manifestation.

La Division « HISTO-DEMO » doit donc être considérée comme une démonstration permettant aux participants de découvrir des parcours fermés à la circulation publique, présentant les meilleures conditions de sécurité possibles et d'y évoluer, chacun à leur rythme.

**Avertissement : Les manifestations de ce genre n'étant pas des "courses", le style de conduite à y adopter doit tenir compte de cette particularité. En conséquence, l'organisateur (ou les Commissaires Sportifs présents) excluront sans appel, tout concurrent dont ils jugeront le comportement dangereux, tant pour lui que pour les autres.**

#### **Respect de l'itinéraire**

Les participants sont tenus de suivre l'itinéraire imposé par l'organisateur pour se rendre vers chaque ES, se rendre d'une ES à l'autre et rejoindre le départ après avoir parcouru les tronçons fermés à la circulation.

Cet itinéraire est consigné dans le road-book qui leur sera fourni.

#### **Coéquipier**

Le coéquipier (obligatoirement le même durant tout le meeting) d'une voiture inscrite en Division "HISTO-DEMO" **ne peut être mineur** (il doit avoir atteint l'âge de **18 ans**).

Aucun passager, autre que le coéquipier repris sur la liste des équipages qualifiés ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

Les concurrents de la Division Histo-Démo sont tenus de se conformer au timing repris sur la feuille de route qui leur a été remise par l'organisateur.

Pour pouvoir intégrer harmonieusement et en toute sécurité une épreuve de rallye de type B ou B-Short, il est indispensable que ce timing soit basé sur les mêmes paramètres que celui des autres Divisions.

En cas de retard dépassant les délais de mise hors course (en principe, + de 15 minutes par secteur, + de 30 min par section ou sur l'ensemble déjà parcouru de l'épreuve), les ES deviendront successivement inaccessibles pour eux.

**Il en ira de même, pour l'avance prise par un de ces participants sur son horaire idéal.**

Toutefois, les participants qui pourraient se trouver dans l'impossibilité de se présenter endéans ce délai au départ d'une ES, auront l'opportunité de rejoindre directement l'ES suivante en utilisant **l'itinéraire de déviation** fourni par l'organisateur.

Ils pourront également rejoindre directement le parc de regroupement suivant ou le PC course, d'où ils pourront repartir, en temps voulu et, éventuellement, poursuivre la manifestation.

**Rappel : l'emprunt d'une route non reprise dans le Road-Book par l'organisateur, dégage ce dernier de sa responsabilité et celle de ses assureurs en cas d'accident.**

**a) Seul**, un modèle de voiture entré en production ou homologué avant le **31 décembre 1995 à minuit**, est admissible.

Cette admission est étendue à des voitures de type identique (**même "body"**) fabriquées **après** cette date, pour autant que la date du début de leur production ou de leur homologation par la FIA, soit antérieure au **31 décembre 1995, à minuit**.

**Dans ce cas, la cylindrée des voitures ne sera pas limitée.**

**b)** Des voitures répondant à ces critères, mais équipées de **culasse et/ou de moteur de substitution**, même non implantés avant le **31 décembre 1995**, pourront aussi être admises au départ, pour autant que ces éléments soient de la **même marque** que la voiture ou que celle du moteur/culasse dont elle était équipée d'origine (Voir aussi, **c**) ci-dessous.

**L'élaboration sécuritaire** imposée par les modifications apportées, devra, dans ce cas, être à la hauteur des performances majorées.

**En cas de moteur et/ou culasse de substitution, la cylindrée ne pourra excéder, 3500 cc** (quel que soit le nombre de soupapes) après application de l'éventuel coefficient de suralimentation (Diamètres maximaux des brides d'admission : **34mm**, "Essence" ; **37mm**, Diesel).

**c)** Des voitures équipées d'un moteur et/ou d'une culasse d'une **autre marque** que celle de la voiture ou de celle du moteur/culasse l'équipant à l'origine, seront également admises à participer, pour autant qu'elles aient obtenu une **homologation**, dans cette configuration, de la part de la **FIA ou de l'une de ses ASN**.

Ces voitures (moteur et/ou culasse d'une autre marque), ne seront admises au départ que pour autant qu'elles soient, en tous points, conformes à cette fiche d'homologation.

De plus, malgré la présentation de cette fiche d'homologation et de ce qu'elle peut comporter, les cylindrées de telles voitures resteront limitées à **3500cc** (après application éventuelle du coefficient de suralimentation). De même, quel que soit le diamètre maximal de la bride du système d'admission mentionné sur cette fiche d'homologation, il ne pourra excéder **34mm**, pour un moteur "essence" ou **37mm** pour un moteur Diesel.

**d)** Des **contrôles de cylindrée** et de **brides** pourront être effectués lors des épreuves. La couverture en assurances n'étant pas acquise aux voitures non qualifiables, une amende automatique de **500 €** prévue à l'Art. 8.5 du RSG, sera automatiquement de mise en cas de non-conformité et toute participation ultérieure sera refusée au concurrent dans l'attente de son paiement.

**e)** D'autre part (sauf si une homologation établie par la FIA ou par l'une de ses ASN existe, la reprenant dans cette configuration, une voiture ne pourra être équipée d'un système de suralimentation ou d'une motorisation "Diesel" que si le modèle d'époque en était équipé également. Il en va de même pour, le mode de transmission (traction, propulsion, 4 roues motrices).

**f)** La présente réglementation sera de stricte application ; toute fraude ou tentative de fraude en vue de faire participer un véhicule non qualifiable, sera sanctionnée par l'application d'une amende de **250 €**, pour ses instigateurs qu'ils soient concurrents ou organisateurs (voir art. 1.7.7. – 8<sup>e</sup> tiret du RSG).

**Cette sanction sera d'application même sur constatation postérieure à l'événement, après examen et décision du Conseil d'Administration et ce, même dans le cas où la voiture, qui n'avait pas été reprise dans la liste dont question à l'Art. 27.5.2 ci-dessous, avait été acceptée par les Commissaires Techniques dépêchés sur place ou si les renseignements fournis étaient incomplets, incorrects ou fallacieux.**

- Aucun passeport technique ni aucune fiche d'identité ne devront être produits ;
- Le véhicule devra être en conformité avec les impositions légales en matière de circulation routière, tant au niveau des documents, des équipements de sécurité qu'au niveau du bruit ;
- Tous les véhicules immatriculés à l'étranger devront être conformes à la législation de leur pays d'immatriculation ainsi qu'au présent règlement. Ils devront être conformes aux normes de bruits en vigueur en Belgique.

#### **Normes techniques**

Seules, en principe, les voitures « conduites intérieures » sont autorisées à participer.

L'arceau de sécurité (voir Ch. VI, art. 4.2, du Règlement Technique Général) et le pare-brise en verre feuilleté ne sont pas obligatoires mais sont recommandés.

Les voitures du type « cabriolet » ne seront admises au départ que capote ou toit fermé, ou si elles sont munies d'un arceau « 6 points » avec barres longitudinales supérieures, empêchant la pénétration des fils métalliques dans l'habitacle.

Un arceau de type "Targa" ou des Roll-Bars individuels d'origine peuvent utilement remplacer l'arceau "6 points" dans les cabriolets/roadsters, si les vitres latérales sont relevées au maximum (même si le toit est déposé ou la bâche repliée/ôtée).

Il est toutefois précisé que ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules non pourvus à l'origine de capote ou de toit fermé et dont la première mise en circulation est intervenue, au plus tard, le **31/12/1961**.

**Joindre à la demande d'engagement, la feuille spécifique des "Vérfications", le document « Copies des licences » de l'équipage, ainsi que les demandes éventuelles de TP.**

**A défaut l'engagement ne sera pas enregistré.**

#### **Equipement sécuritaire**

En tout état de cause, le port du casque, par le conducteur et son passager, est obligatoire durant les parcours sur routes fermées. Le port du casque est INTERDIT durant les parcours de liaison.

#### **Comportement responsable**

Les pénalités en temps étant inadéquates dans le cadre de la Division Histo-Démo, elles y seront remplacées par des amendes et/ou des "Avertissements". A la réception de son deuxième "Avertissement", le participant concerné sera exclu de la manifestation sans remboursement des droits d'engagement.



De tels « Avertissements » (carton Jaune et carton rouge) seront adressés, entre autres, aux participants, pour infraction au règlement des « Reconnaissances », pour dépassement du nombre de tours de boucle à effectuer dans les étapes « Show », pour sortie du bras ou de la main (pilote ou passager) par la fenêtre de la voiture au cours des passages en ES, pour conduite dangereuse, etc.

En plus, le collège des commissaires sportifs présent à l'épreuve pourra, à l'encontre des participants de ces catégories, prendre des sanctions directes, immédiates et sans appel en cas d'attitude ou d'agissement jugés comme dangereux pour les spectateurs et/ou le personnel en place (exemples : "donuts", "drift", "toupies", "freins à main" ou vitesse excessive durant le retour ou en liaison).

Ces sanctions pourront être

- l'avertissement ;
- l'exclusion du meeting ;

**Remarque** : si l'infraction est commise en fin d'épreuve alors que le pilote a terminé sa prestation, une amende de **125 euros** sera alors automatiquement appliquée par le Collège des Commissaire Sportif.

Si cette amende ne lui a pas été payée sur place, quelle qu'en soit la raison, le Président de Collège transmettra un rapport en ce sens au secrétariat de l'ASAF et le contrevenant se verra automatiquement suspendu de licence jusqu'à l'apurement de sa dette. (voir Art 1.6.5 du R.S.G.)

**Rappel** : Si d'autres **équipements de sécurité** (SOUS-VETEMENTS HOMOLOGUES, CAGOULE, CHAUSSURES et GANTS IGNIFUGES, HANS, HARNAIS HOMOLOGUES, SIEGES BAQUETS HOMOLOGUES, ARCEAUX COMPLEXES, par exemple) ne sont pas IMPOSES mais simplement recommandés aux équipages, il est clair qu'ils ne leur sont, en aucun cas, INTERDITS ! Chacun jugera, en adulte responsable, lesquels il estime indispensables à sa sécurité personnelle, suivant ses opinions, l'élaboration et les performances de sa voiture, sa manière de la piloter ou d'appréhender la philosophie de ces disciplines.



## I - TIMING

30/07/2021		Parution du Règlement Particulier (voir Art. 3.3.9 du RSG)
04/08/2021		<b>Date de début des engagements</b> (voir Art. 3.3.9 du RSG)
10/09/2021 Vendredi	12h00	<b>Clôture des inscriptions à droits simples</b>
12/09/2021	20h00	Attribution des numéros
	21h30	Affichage de la liste des engagés ( <a href="http://www.hesbayemotorclub.be">www.hesbayemotorclub.be</a> ) + page Facebook
14/09/2021	21h00	Publication des heures de passage au DRIVE-IN et au VT ( <a href="http://www.hesbayemotorclub.be">www.hesbayemotorclub.be</a> ) + page Facebook
18/09/2021	08h30	Ouverture du secrétariat DRIVE-IN : Distribution du road-book et documents Les instructions pour le retrait des documents (road-book concurrents et assistance, numéros, etc.) les infos ayant trait au numéro qui a été attribué, seront envoyées par mail à chaque équipage au plus tard le mercredi 15/09 au soir. Le Parc d'assistance se situe à un seul et même endroit.
	09h00	Début des reconnaissances Ouverture des VT. Ordre inverse des numéros. L'heure sera précisée par mail après l'attribution des numéros. Cette heure de présentation figurera également sur le site internet ( <a href="http://www.hesbayemotorclub.be">www.hesbayemotorclub.be</a> ), au plus tard le mercredi 15/09 au soir. Ordre de passage : DEMO – 1, 2, 3, 4 - PH
	10H30	Clôture de la distribution des documents. Fermeture DRIVE-IN.
	18h30	Clôture des VT
	19h15	Affichage de la liste officielle et provisoire des voitures et équipages qualifiés. Affichage des heures de départ. Envoi également par mail et parution sur le site internet ( <a href="http://www.hesbayemotorclub.be">www.hesbayemotorclub.be</a> ).
	20h00	Fermeture du secrétariat Fin absolue des reconnaissances
<b>19/09/2021</b>	06h30	Réouverture du secrétariat et VT complémentaires
	06h50	Fermeture des VT complémentaires
	07h00	Affichage de la liste des voitures et équipages qualifiés et parution sur le site internet ( <a href="http://www.hesbayemotorclub.be">www.hesbayemotorclub.be</a> )
	07h15	Ouverture du parc fermé de départ
	07h30	Départ de la première voiture pour la 1 <sup>ère</sup> boucle
	11h29	Départ de la première voiture pour la 2 <sup>ème</sup> boucle
	15h18	Départ de la première voiture pour la 3 <sup>ème</sup> boucle
	18h22	Arrivée de la première voiture PH
	+18h40	Arrivée de la première voiture 4,3,2,1
	+20h15	Arrivée de la première voiture DEMO
		<b>60'</b> maximum après l'arrivée du dernier concurrent dans les Divisions PH-4,3,2,1: <u>affichage des résultats officiels</u> <b>30'</b> après l'affichage des résultats finaux : <u>affichage des résultats OFFICIALISES</u> <b>30'</b> après l'heure de l'officialisation du classement final : Publication des résultats PH et 4321, par affichage et édition sur le site internet ( <a href="http://www.hesbayemotorclub.be">www.hesbayemotorclub.be</a> ).

# Gedimat

## Noël Matériaux

### II ORGANISATION

#### Art. 1. Organisation

L'ASBL Ecurie Hesbaye organise, les 18 et 19 septembre 2021, le CRITERIUM JEAN-LOUIS DUMONT, 38<sup>ème</sup> édition. Cette épreuve sera disputée conformément aux dernières Prescriptions de l'ASAF et au présent règlement particulier, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

##### Comité organisateur

- Directeur de course	RAVET Jacques	Lic ASAF n° 401
- Directeurs de course adjoint	COLLIGNON Eddy	Lic ASAF n° 411
	DORMAL Jean-Claude	Lic ASAF n° 415
	GENGOUX Batiste	Lic ASAF n° 548
	JAVAUX Olivier	Lic ASAF n° 549
	VIGNAUX Thierry	Lic ASAF n° 554
- Directeur de la sécurité	SEVRIN Lambert	Lic ASAF n° 419
- Directeurs de la sécurité adjoint	BERTRAND Raphaël	Lic ASAF n° 560
	COULOUSE Michael	Lic ASAF n° 558
	JAMOUL Dany	Lic ASAF n° 630
	JAMOUL Olivier	Lic ASAF n° 631
	JANSSENS Kévin	Lic ASAF n° 542
	PARIS Pierre-Edouard	Lic ASAF n° 551
	RADOUX Jeremy	Lic ASAF n° 550
-Secrétaire du meeting	WAUTELET Amélie	Lic ASAF n° 553
- Secrétaire adjoint	BERTRAND Esmeralda	Lic ASAF n° 559
	COMPARIN Laure	Lic ASAF n° 556

Madame Covid organisation : WAUTELET Amélie Lic ASAF n° 553

##### Officiels délégués à l'épreuve par le pouvoir sportif

##### - **Collège des Commissaires Sportifs**

Président	JENET Michel	Lic ASAF n° 112
Membres	VANDERLIN Pierre	Lic ASAF n° 113
	MACEDOINE Quentin	Lic ASAF n° 846

##### - **Collège des Commissaires Techniques**

Président	SAINT-REMY Guy	Lic ASAF n° 406
Membres	GERLACHE Eric	Lic ASAF n° 434
	LIEGEOIS Pierre	Lic ASAF n° 436
	LUX André	Lic ASAF n° 973
	NEZER Patrick	Lic ASAF n° 439

Secrétaires	PEREIRA Magali BAIWIR Océane	Lic ASAF n° 432 Lic ASAF n° 430
- <b>Inspecteur "Sécurité "</b>	GREUSE Daniel	Lic ASAF n° 209
- <b>Observateur ASAF</b>	GEILENKIRCHEN Noël	Lic ASAF n° 422
- <b>Monsieur Covid ASAF :</b>	???????	

Officiels d'épreuve mandatés par l'organisateur

- <b>Relations concurrents</b>	ANNEMANS Yvo SCHULJENKO Nicole CHARLIER Alexandra JADOT Jerome WALEFFE Alain	Lic ASAF n° 541 Lic ASAF n° 409 Lic ASAF n° 506 Lic ASAF n° 418 Lic ASAF n° 557
- <b>Responsables des EC</b>		
-		
Responsable ES 1 - 6 - 11	MODAVE Louis	Lic ASAF n° 653
Responsable ES 2 - 7 - 12	DACQUIN Sandrine	Lic ASAF n° 466
Responsable ES 3 - 8 - 13	JONIAUX Luc	Lic ASAF n° 367
Responsable ES 4 - 9 - 14	DEMARTEAU René	Lic ASAF n° 801
Responsable ES 5 - 10 - 15	BORLEZ Robert	Lic ASAF n° 534
- <b>Chefs de sécurité des EC</b>		
Chef de Sécurité ES 1 - 6 - 11	GOBBEAU Frédéric	Lic CAS n° 22200
Chef de Sécurité ES 2 - 7 - 12	SNELLINX Jasmia	Lic CAS n° 21560
Chef de Sécurité ES 3 - 8 - 13	JONIAUX Michaël	Lic CAS n° 20269
Chef de Sécurité ES 4 - 9 - 14	MASSART Eric	Lic CAS n° 21422
Chef de Sécurité ES 5 - 10 - 15	LEONARD Christelle	Lic CAS n° 25280
- <b>Responsable des Parcs</b>	COLLIGNON Eddy	Lic ASAF n° 411
- <b>Secours médicaux</b>		
Equipe médicale : CRS Médecins – Ambulances : AMBURANCE	Resp : DUVILLE Christian Nombre : 6 (1 par EC + 1 au PC)	



## II MODALITES GENERALES

### Art. 2. Eligibilité

Le Critérium Jean-Louis Dumont 2021 est une épreuve de type B (Voir « Avant-propos » et Art 26 du RPR), disputée en 1 étape, comptant pour les Championnats de la Fédération Wallonie Bruxelles, les Championnats des CSAP Brabant et Liège, le Challenge des Bourlingueurs de l'ASAF, le Challenge BRUNO THIRY et le clio2rallychallenge.

### Art. 3. Admission des véhicules

- L'épreuve accueillera les concurrents des Divisions 1, 2, 3 et 4 ainsi que ceux des Divisions PH Classic et PH S/R (Voir Art. 26.11.1 à 26.11.15 du RPR).
- Elle accueillera également ceux de la Division Histo-Démo (Voir Art. 26.11.6, du RPR)

### Art. 4. Description du parcours

- 3 boucles identiques d'une longueur de 93,36 Km
- Par boucle, 2 sections et 5 étapes de classement (EC), en ligne :
  - EC 1 – 6 - 11 : 10,65 Km (100 % asphalte/béton)
  - EC 2 – 7 - 12 : 6,77 Km (100 % asphalte/béton)
  - EC 3 – 8 - 13 : 6,42 Km (100% asphalte/béton)
  - EC 4 – 9 - 14 : 13,24 Km (100% asphalte/béton)
  - EC 5 – 10 - 15 : 10,25 Km (100% asphalte/béton)
- Total : 280,08 Km, dont 141,99 Km d'EC ne comprenant aucun chemins non revêtus en dur.

**Les concurrents des Divisions Prov'Historic et de la Division Histo-Démo parcourront la totalité des ES de l'épreuve.**

**Les Divisions PH prendront le départ AVANT les concurrents des autres Divisions.**

**La Division Histo-Démo prendra le départ APRES les concurrents des autres Divisions**

#### Art. 4 Bis - « Chicanes pénalisantes » (Voir Art. 13.6.1. du RPR)

Attention: Au cours de cette épreuve, des pénalités pour déplacement d'un élément d'une chicane seront d'application.

Déplacement d'un élément d'une chicane artificielle :

- |                                    |                    |
|------------------------------------|--------------------|
| - 1 <sup>ère</sup> infraction..... | <b>20 secs</b>     |
| - 2 <sup>ème</sup> infraction..... | <b>30 secs</b>     |
| - 3 <sup>ème</sup> infraction..... | <b>hors course</b> |

### Art. 5. Engagement

#### 5.1 Procédure

Le bulletin d'engagement lisiblement et entièrement complété y compris l'adresse mail (lisible svp), **accompagné de la fiche des « Vérifications », du document copies des licences 2021 de l'équipage, ainsi que des demandes éventuelles de TP**, DEVRA parvenir, **uniquement par voie postale**, au plus tôt le 04 aout 2021 et, au plus tard, le 10 septembre 2021 avant 12 H 00 à :

**ECURIE HESBAYE  
Rue Lambert MOTTART, 21 B3  
4280 HANNUT**

**ATTENTION : Il est conseillé d'utiliser un timbre-poste « Prior » à 1,60€ (dépôt le lendemain de l'envoi !)**

N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

#### **AVERTISSEMENT IMPORTANT !**

L'envoi d'un dossier d'engagement incomplet est strictement inutile. Il ne sera pas retenu et ne donnera lieu à aucune priorité. De même, pour les envois illisibles, photos de bulletins d'engagement, engagement sans les copies de licences, etc.



**Le montant du droit d'engagement devra OBLIGATOIREMENT être viré au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y trouver en dépôt AU PLUS TÔT LE 4 aout 2021 ET AU PLUS TARD LE VENDREDI 10 septembre 2021 à 12 heures.**

N°: BE32 3400 8584 1402(BIC : BBRUBEBB)  
Intitulé: ECURIE HESBAYE ASBL - 4280 HANNUT  
Communication: Dumont 2021 – Equipage X/Y

Rappel : Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.  
Passé ce délai, il ne sera **PLUS** possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription!  
**Attention aux délais bancaires !**

### **5.2. Copies des licences**

En vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les équipages (pilotes et co-pilotes) sont **impérativement tenus** de joindre à leur demande d'engagement, le document dénommé « Copie des licences », reprenant les photocopies de leurs licences (ASAF/VAS/RACB/Nat./Int.étrangère), en cours de validité (càd année 2021).**Tout engagement reçu sans cette annexe sera considéré comme NUL et ne sera pas traité !**

### **5.3. TITRES DE PARTICIPATION 1-JOUR (TP)**

**La licence nécessaire pour participer, doit avoir été émise par l'ASAF ou par la VAS et être en cours de validité.**

**Seuls, les concurrents belges disposant d'une licence RACB d'un niveau suffisant et en cours de validité (2021) pourront solliciter un TP;**

Dans ce cas, le formulaire de demande de TP, joint au présent règlement, dûment complété, devra impérativement être rentré en même temps que l'engagement. Le montant (15-50€) correspondant au prix du type sollicité (L-A3/A4/B) sera payé en même temps que l'engagement sur le compte repris ci-avant.

**ATTENTION : Une fois la demande de TP introduite auprès de l'organisateur, il ne sera plus possible d'en récupérer le paiement, sauf en cas de non-participation dûment justifiée ou d'annulation de l'épreuve.**

### **CONCURRENTS ETRANGERS**

L'épreuve étant reprise au calendrier OPEN (ENPEA), les licenciés porteurs d'une licence Nationale/Internationale étrangère et ayant reçu l'autorisation\* de leur ASN de participer à l'épreuve, seront admis au départ sous le couvert de leur seule licence étrangère.

\*L'autorisation peut être permanente et générale (reprise sur la licence elle-même) ou ponctuelle et expresse (document officiel séparé).

**Attention aux délais nécessaires afin de réaliser vos démarches administratives.**

### **! AVERTISSEMENT IMPORTANT !**

L'envoi d'un dossier d'engagement incomplet ou d'un paiement sans dossier d'engagement est strictement inutile. Il ne sera pas retenu et ne donnera lieu à aucune priorité.



**Schyns**  
Waremmme

## 5.4 Nombres maximaux d'engagés

### A) Divisions obligatoires

**Le nombre de participants est limité à 165 en ce qui concerne le cumul des Divisions 1, 2, 3, 4, PH Classic et PH S/R (Voir Art 9.2 du RSG et Art. 5. du RPR)**

**ATTENTION :** Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, **33** concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les **165** équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

### B) Division facultative

**Le nombre de participants est limité à 15, en ce qui concerne la Division "Histo-Démo" (Voir Art. 9.2 du RSG et Art. 5, du RPR)**

**ATTENTION :** Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, **3** concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les **15** équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (IMPORTANT : Voir Art. 5.1 et 5.2 du RPR).

### C) Remarque importante

**Le nombre cumulé des participants admis au départ s'élève donc à 180**

Si le nombre de concurrents maximal accepté dans l'une ou dans l'autre catégorie n'est pas atteint, le **nombre des participants acceptés dans l'autre pourra être dépassé, jusqu'à concurrence du nombre cumulé, repris ci-dessus.**

## 5.5. Frais d'inscription. (Voir Art. 3.11, du RSG des Prescriptions ASAF)

- Le paiement du droit d'engagement se fera **UNIQUEMENT** par virement bancaire **et ce, pour un seul équipage.**
- **Le paiement, en espèces, au secrétariat, la veille de l'épreuve, est dorénavant interdit. Il ne sera donc plus autorisé de s'inscrire sur place.**
- Le virement précisera clairement les noms de l'équipage. Pour rappel : le **premier pilote** est considéré comme étant le concurrent, donc le seul ayant droit sur l'engagement quel que soit l'origine du virement des droits de participation.
- En cas de non-respect de cette procédure l'équipage concerné perdra le bénéfice de son engagement. Il sera remboursé et devra repayer dans les formes pour être enregistré, s'il reste des places disponibles !
- Ces dispositions sont d'application dès l'ouverture de la période d'engagement. Le constat de la régularité de la procédure est de la compétence du Collège des Commissaires Sportifs de l'épreuve.

RAPPEL : A méditer :

Toute fausse indication (n° de licence, type de licence, etc.) reproduite au bulletin d'engagement constituera une infraction et donnera lieu à l'exclusion du concurrent. Les avantages liés à cet engagement seront perdus ainsi que les droits déjà versés. (Voir Art. 9.1.e du RSG)

- Le droit d'engagement pour les Div. 1, 2 et 3 s'élève à 410 €.
- Le droit d'engagement pour la Div. 4 s'élève à 475 €.
- Le droit d'engagement pour les Div. Prov'Historic (PH Classic et S/R) s'élève à 370€.
- Le droit d'engagement pour la Div.Histo-Démo s'élève à 270€.

Si le concurrent refuse la publicité de l'organisateur, ces droits pourront être majorés de 25%, (y compris pour les divisions « Prov'historic », et « Histo-Démo » (voir art. 5 du RTG).

La mention de ce refus devra figurer sur le bulletin d'engagement et le complément de droit de participation doit être ajouté au virement reprenant ledit droit et celui, éventuel, du TP sollicité.

## **5.6. Remboursements**

### 1. Remboursement lorsque le nombre limité d'engagés est atteint

Un concurrent inscrit régulièrement et qui :

- a) ne serait repris ni sur la liste des concurrents acceptés, ni sur celle des réservistes (**soit, qu'il ne l'aurait pas souhaité, soit que le chiffre maximum serait déjà atteint**), se verrait remboursé de la totalité de ses droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- b) ayant accepté d'être réserviste, ne serait pas autorisé à prendre le départ, se verrait **automatiquement** remboursé de **80%** des droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'épreuve.

### 2. Remboursement en cas d'annulation

- En cas d'annulation de l'épreuve, les concurrents se verront remboursés de la totalité de leurs droits d'engagement dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- Si l'annulation de l'épreuve est consécutive à un cas de force majeure imprévisible ou inattendu (catastrophe naturelle, événements extérieurs fortuits, etc.) jugé comme tel par le Collège des Commissaires Sportifs, l'organisateur pourra conserver un montant égal à 20 % du droit d'engagement, si l'épreuve n'a pas débuté.

**Attention : l'annulation intervenue à la suite des directives édictées pour lutter contre la crise sanitaire Covid19 n'est pas assimilée à « un cas de force majeure » étant entendu qu'elle n'est pas imprévisible ni inattendue. Les sommes versées par les concurrents aux organisateurs, leur seront donc, en pareil cas, intégralement remboursées.**

- Si elle a débuté, il pourra conserver la totalité des droits.
- Toutefois, le cas échéant, la partie de l'engagement qui aurait dû être affectée au paiement des primes d'assurances (et qui ne seront pas dues à l'assureur), devra être restituée aux concurrents.

### 3. Remboursement dans les autres cas (Voir ART. 9.5, du RSG – IMPORTANT)

Tout concurrent engagé (ayant donc payé la totalité des droits d'engagement) et qui ne pourrait prendre part à l'épreuve **pour un cas de force majeure (à justifier\*\*)**, **DOIT** signifier son désistement par écrit à l'organisateur (mail ou SMS, autorisés).

Remarque : Le concurrent est représenté par le pilote, même si le droit d'engagement a été versé par une tierce personne.

**A cette seule condition**, il se verrait :

- a) remboursé de l'intégralité des montants versés (et ce, dans les 30 jours suivant la fin de l'épreuve), pour autant que la signification de ce forfait parvienne à l'organisateur
- b) remboursé de 80 % des montants versés (dans le même délai que ci-dessus) si la signification du forfait parvient à l'organisateur après la clôture des engagements, mais **avant le moment de l'ouverture du secrétariat de l'épreuve.**

Si ce désistement intervient après l'ouverture du secrétariat de l'épreuve, les droits d'engagement payés resteront la propriété de l'organisateur.

**\*\* En cas de litige concernant la réalité du cas de force majeure, c'est le C.A. de l'ASAF qui tranchera sans appel.**

**PS : Le concurrent qui n'a pas enregistré son remboursement, au plus tard 10 jours, après l'épreuve est prié de prendre contact par mail ou GSM (Jacques Ravet – 0475/813875).**

## **5.7. Formulaire Tracing Assistances.**

Suite au COVID-19 un document destiné à pouvoir établir un tracing des personnes qui participeront à votre assistance lors du Critérium Jean-Louis Dumont 2021 vous sera envoyé par mail dès que votre engagement sera complet .

(Disposition COVID-19 reprises dans l'ASAFNEWSLETTER publiée le 26/08/20 et disponible sur <http://www.asaf.be>)

**1. Assistances individuelles :** Vous avez droit à 4 personnes en plus de l'équipage de la voiture de course. La liste de traçage sera emportée en fin d'épreuve par le premier pilote, qui la conservera pendant 30 jours. Elle sera, ensuite, détruite.

**2. Assistances Plurielles (Plus d'une voiture ) :** Dans le cas où votre assistance est organisée par une "équipe" ayant plusieurs voitures concurrentes dans son stand, le nombre de personnes devient 4 pour la 1ère voiture et 2 par voiture supplémentaire sans jamais dépasser 20 personnes (quel que soit le nombre des voitures à traiter).

Le formulaire destiné aux "Assistances Plurielles" sera, alors, confectionné et sera conservé, pendant 30 jours, par le responsable du stand d'assistance. Il sera, ensuite, détruit.

Dans ce cas chaque concurrent répondra au mail en précisant qui est le responsable de l'équipe d'assistance.

**A vous d'assurer le suivi auprès de votre préparateur.**

3. Gestion du document COVID-19: ce document, que vous devrez afficher à vue dans votre stand, **devra nous être retourné par mail pour le 10/09 à 12h ([rallyedumont@hotmail.com](mailto:rallyedumont@hotmail.com))**.

Les numéros des voitures de course seront complétés par l'organisation.

En cas d'absence de réponse, votre engagement deviendra nul et sans objet et le droit d'engagement vous sera renvoyé.

En d'autres termes : **Formulaire non renvoyé = vous ne roulez pas.**

## **5.8. Attribution des numéros (voir Art. 7, du RPR)**

L'attribution des numéros de départ aura lieu le dimanche 12 septembre 2021 à 20 heures.

L'affichage de la liste se fera dès 21h30 via nos canaux de communication habituels, site web + Facebook du Critérium Jean-Louis DUMONT (voir Art 11 ci-après)

Les numéros, en Divisions 1, 2, 3 et 4, seront attribuées de **1 à 200** ; en Division PH – SR, de **201 à 250** ; en Division PH - Classic, de **251 à 299** ; en Division Histo-Démo, à partir de **300**.

## **Art. 6. Reconnaissance – Ravitaillement - Assistance**

### **6.1. Reconnaissance (voir Art 9 du RPR)**

La reconnaissance du parcours devra se faire UNIQUEMENT, le samedi 18 septembre de 9h00 à 20h00.

Elle devra être effectuée avec des voitures banalisées et identifiables par l'autocollant, qui sera remis avec le roadbook. Celui-ci est à placer obligatoirement sur le haut du pare-brise (coté copilote). Le fait d'être surpris, par qui de droit, sur le parcours des EC sans l'autocollant de l'organisateur, ou en dehors des heures prévues, entraînera la mise hors course du concurrent et la perte du droit d'engagement.

**Les spécifications (marque, modèle, couleur et numéro de plaque) du véhicule sont à fournir lors de l'engagement sur les documents copie de licences.**

**Infos non-fournies = Engagements non enregistrés**

Cette reconnaissance sera organisée pour les concurrents de la Division Histo-Démo endéans le même timing et selon la réglementation en vigueur pour les autres Divisions.

### **Attention – Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19:**

Pour votre sécurité et celle de nos bénévoles et Officiels, il a été décidé de réduire au maximum les contacts et, par-delà, la manipulation de documents. C'est pourquoi, il vous est demandé de placer les documents originaux ayant trait à votre « personne » (licence sportive, Carte d'identité, Permis de conduire ou tout autre document nécessaire à votre identification), dans des pochettes en plastique transparent de façon à ce qu'un Officiel puisse les contrôler, sans les toucher, sur simple demande et vérifier leur validité et, ce, pendant toute la durée de l'épreuve.

A l'avance, merci pour votre collaboration

**Si non présentation =  
Refus de départ ou Mise Hors Course**

**A méditer :** A chaque fois que quelqu'un contrevient aux règles en matière de "reconnaisances", il apporte un argument supplémentaire à la thèse de ceux qui veulent voir interdire les rallies. Si l'envie vous vient d'enfreindre ces règles, demandez-vous, avant de passer à l'acte, si, vraiment, vous voulez être, ne serait-ce qu'en partie, responsable de la disparition de votre sport préféré.

Des juges de faits, dont l'identité suit, seront affectés à la surveillance des reconnaissances, AVANT, pendant et APRES le timing autorisé. Leurs jugements, entérinés par les Commissaires sportifs présents à l'épreuve, seront sans appel.

N.B. : Les licenciés qui supposent être amenés à emprunter le parcours pour une raison valable, ont donc intérêt, pour éviter tout malentendu, à se faire connaître auprès de l'organisateur.

#### **Identité et attributions des juges de faits (en plus des officiels listés ci-dessus) :**

BARCHY Hinderk, DELSAUTE Martin, VAN LOO Julien, DASSY Loic, ORBAN Mallory, GRANDGAGNAGE Mathias, LAUWERS Maxence, THIRION Maxime, FLUCHARD Tanguy, HENAUX Jules, LESAGE Jean, LIBIOUL Pierre, MARVOET Nathalie, SCHWARTZ André, TARGNION Yves, EUGENE GAYE, YVETTE VINCENT, EDWIGE SCHVARCZ, NICOLAS DELSEMME, PATRICE MOERNAUT, ANDRE LERUTH, ROGER PONTHERE, DASSY Pascal.

Qui seront affectés à la surveillance des reconnaissances, avant, pendant et après le timing autorisé.

Le jour de l'épreuve, ils vérifieront également le respect ou le non-respect des zones d'assistance, le respect du code de la route, ainsi que l'utilisation de la bâche imperméable.

#### **6.2. Ravitaillement (Voir Art. 2.1.4. du RPR)**

*Fréquence* : 3 fois par boucle.

*Emplacements* :

- Sur liaison entre l'EC1 et l'EC2 (Station Welcome – voir roadbook)
- Sur liaison entre l'EC4 et l'EC5 (station Total – voir roadbook)
- Sur liaison entre l'EC5 et l'Assistance (station Q8 – voir roadbook)

### **6.3. Assistance (voir Art. 14 du RPR)**

Lors de l'épreuve, les assistances se feront obligatoirement au seul endroit renseigné dans le road-book.

- Il est donc clairement entendu qu'en dehors de ces zones, seules, des réparations ou mises à niveau effectuées par les membres de l'équipage, utilisant du matériel ou des produits embarqués et avec les moyens du bord, seront autorisés (sauf ravitaillements en air, eau, huile, carburant, auprès des stations-services autorisées par le règlement particulier de l'épreuve).

ATTENTION: Tout embarquement de carburant à bord de la voiture dans des bidons mobiles est INTERDIT.

- Il est strictement interdit aux concurrents ou à leurs entourages, de tenir quelconque commerce dans la zone ASSISTANCE.

**En cas d'infraction à ces règles, la mise hors course sera immédiatement prononcée.**

### **6.4 Système de suivi >Tracking**

Pour un suivi optimal des concurrents pendant le meeting, en collaboration avec GEODYNAMIC, l'organisation mettra en place un système de suivi de vos véhicules. Ce système n'implique aucun montage ou raccordement au véhicule du concurrent.

Celui-ci est obligatoire pour participer à l'épreuve. Le refus de la part d'un concurrent, entraînera automatiquement la mise hors course et la perte du droit d'engagement.

Un boîtier de suivi GEODYNAMICS sera installé (en respectant les prescriptions légales recommandées par les diverses autorités) dans votre voiture lors du contrôle technique suite à la présentation du document approprié qui vous aura été remis dans votre enveloppe avec le roadbook. Ce document est à présenter complété et signé afin d'être considéré comme valide.

Pour la restitution du boîtier,

- En cas d'abandon pendant la journée, vous serez invités à ramener le boîtier au secrétariat du rallye. En échange du boîtier, vous recevrez un document accusant notre bonne réception du boîtier.
- Si vous terminez le rallye, le boîtier sera retiré de votre voiture par nos soins juste après votre passage au CH final (podium final). En échange du boîtier, vous recevrez un document accusant notre bonne réception du boîtier.

En cas de non-retour du boîtier GEODYNAMICS, un montant de maximum 500 € pourra vous être facturé par GEODYNAMICS.

## **IV CENTRE DE L'EPREUVE (voir plan d'accès-Road-book)**

### **Art. 7. Parc fermé (voir Art. 15.1, du RPR)**

Situation du parc fermé de départ :

Rue du Fond d'Or, 53

4300 Waremmes

### **Art. 8. Vérifications techniques (voir Art. 3, du RPR)**

Les VT préliminaires **auxquelles seront soumises TOUTES les voitures de TOUTES les Divisions** auront lieu le 18 septembre à partir de 09H00, suivant l'heure indiquée sur le document qui vous sera préalablement transmis par mail et également édité sur le site internet ([www.hesbayemotorclub.be](http://www.hesbayemotorclub.be)).

Attention, passage dans l'ordre inverse des N°: Démo- DIV1-2-3-4 – PH's

Emplacement : Rue du Parc Industriel, 8 à 4300 Waremmes, voir plan dans Roadbook et mail d'info.

### **Attention – Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19**

Pour votre sécurité et celles de nos Contrôleurs Techniques, il a été décidé de réduire au maximum les contacts et, par-delà, la manipulation des documents. C'est pourquoi, il vous est demandé de placer les documents originaux ayant trait à votre véhicule (certificat de contrôle technique, assurance, carnet d'immatriculation, carnet jaune ASAF, ou tout autre document nécessaire au passage aux VT), dans des pochettes en plastique transparent de façon à ce qu'un Officiel puisse les contrôler, sans les toucher, et vérifier la validité des informations nécessaires à la qualification de votre véhicule.

A l'avance, merci pour votre collaboration

**Rappel :** Si un véhicule a été refusé lors des vérifications techniques du samedi, il est interdit d'en présenter un autre en remplacement aux vérifications complémentaires du dimanche matin (voir Art.3.8. du RPR)

Les vérifications techniques **complémentaires** auront lieu le 19/09/21 entre 06h30 et 06h50

Emplacement : Rue du Parc Industriel, 8 à 4300 Waremmé, voir plan dans Roadbook et mail d'info

Les éventuelles VT finales (ou approfondies, en cours d'épreuve) se dérouleront à l'emplacement ci-après désigné :

Garage Schepers dans le zoning Rue des Petits Gravelots 2à 4300 WAREMME

### **Attention – Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19 !**

Tous les intervenants éventuels (officiels, contrôleurs, concurrent (1 personne), 2 mécaniciens (au maximum), respecteront les consignes de sécurité générales (masques faciaux, lavage des mains, distanciation sociale).

Les VT obligatoires en cas d'accident ou d'abandon

Si, lors d'une compétition, un véhicule abandonne ou subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit (même sans dégâts causés apparents), il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

**Emplacement des VT après abandon ou sortie de route:** à l'emplacement du contrôle technique

## **Art. 9. Vérifications administratives**

### **9.1. Contrôle administratif obligatoire**

### **Attention – Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19 !**

Conformément à la décision de l'ASAF et dans un souhait de sécurisation des participants ainsi que des organisateurs, **aucun contrôle administratif ne sera effectué !**

Toutefois des contrôles aléatoires pourront se faire lors des Vérifications Techniques ou pendant la durée de l'épreuve (reconnaisances comprises), l'équipage tiendra donc, en permanence, ses documents à disposition des officiels dans des pochettes transparentes (Licence + permis de conduire + carte identité).

**Il est donc impératif que les engagements soient complets, en ce compris la copie des licences pilote et copilote. Tout engagement incomplet sera considéré comme nul.**

### **Attention – Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19 !**

### **Distribution du road-book et documents**

**Les instructions pour le retrait des documents (road-book concurrents et assistance, numéros, autocollants etc.) via un DRIVE-IN seront envoyées par mail à chaque équipage au plus tard le mercredi 15/09 au soir.**

Toute modification de l'engagement devra impérativement être communiquée par email ([rallyedumont@hotmail.com](mailto:rallyedumont@hotmail.com)) **AVANT le vendredi 17 septembre 2021 à 12h00**. En cas de modification relative à l'identité de l'un des concurrents, un engagement complet dûment signé par les 2 participants sera impérativement renvoyé endéans ce délai (sauf cas exceptionnel, dont la justification sera laissée à l'entière appréciation de l'organisation, aucune signature de document ne sera autorisée lors de l'épreuve).

#### **AVERTISSEMENTSET RAPPELS IMPORTANTS**

**Seules, les licences VAS/ASAF (ou les « TP-.. »ASAF pouvant être délivrés dans le cas bien précis repris à l'article 5 du présent règlement), autorisent la participation des pilotes et co-pilotes belges aux épreuves de l'ASAF, que ces épreuves soient « OPEN » ou NON.  
Ces licences et « TP-..» étant **STRICTEMENT** réservées aux porteurs d'un document d'identité émis par l'Etat Belge, chacun s'assurera d'entrer dans les conditions requises pour participer à l'épreuve.**

L'épreuve étant inscrite au calendrier OPEN (E.N.P.E.A.),elle est ouverte aux **licenciés étrangers** porteurs d'une licence "Nationale" ou "Internationale". Ces participants seront également admis au départ sous le couvert de leur seule licence **étrangère**, à la condition qu'une attestation délivrée par leur ASN de tutelle, de participer à l'épreuve concernée, soit jointe à leur engagement (Voir Art. 2.1.2, du RSG).

N.B. : Une autorisation permanente de l'ASN, figurant sur la licence est acceptable également.

**Ni l'organisateur, ni la Fédération ASAF ne pourront être rendus (même moralement) responsables du refus d'un candidat-participant qui n'entrerait pas dans les conditions d'admission pour obtenir une licence ou un Titre de Participation ou parce qu'il n'aurait pas reçu de son ASN, l'autorisation de participer à cette épreuve, pourtant reprise au calendrier ENPEA belge.**

Le coéquipier (obligatoirement le même durant tout le meeting) d'une voiture inscrite en Division « Histo-DEMO » doit, également, avoir atteint l'âge de **18 ans**.

**Aucune dérogation ne sera accordée, même en cas de filiation entre le conducteur et son co-équipier.**

D'autre part, aucun passager autre que le coéquipier repris sur la liste des équipages qualifiés ne pourra intégrer la voiture et ce à aucun moment de la manifestation.



# Skoda Omal



## V. DOTATION

### Art. 10. Proclamation des résultats

#### **Attention – Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19 !**

- Exceptionnellement, et conformément aux directives de l'ASAF, aucune cérémonie de remise de trophée. Les réclamations éventuelles à la Direction de Course, uniquement via les "Relations – Concurrents".
- En fin d'épreuve, les participants pourront rentrer immédiatement chez eux, dès après le passage au CH d'arrivée du PC Course (sans avoir séjourné dans le Parc fermé d'arrivée), sauf ceux qui font l'objet d'une réclamation concernant la conformité technique de leur voiture, réclamation déposée en bonne et due forme, endéans les délais prescrits (Cette réclamation doit avoir été déposée au plus tard, avant le départ du premier concurrent de la Division, pour la dernière boucle).
- Le classement final sera affiché sur le tableau d'affichage de la Direction de Course et officialisé, endéans les délais réglementaires, par les Commissaires sportifs. Il sera, en outre, publié sur le site internet de l'organisateur [www.hesbayemotorclub.be](http://www.hesbayemotorclub.be). Les résultats OFFICIELS se trouveront sur le site de l'ASAF le lundi qui suit la manifestation, au plus tard à 17h00

## VI. POINTS DE CONTACT

### Art. 11. Permanences

Jusqu'au 18 septembre à 08h30 et après l'épreuve:

- RAVET Jacques           0475/ 81 38 75           [ecuriehesbaye@gmail.com](mailto:ecuriehesbaye@gmail.com)
  - WAUTELET Amélie       0491/ 07 24 12           [ameliewautelet@outlook.com](mailto:ameliewautelet@outlook.com)
  - SEVRIN Lambert         0477/ 29 66 97           [lambert.sevrin@skynet.be](mailto:lambert.sevrin@skynet.be)
  - VIGNAUX Thierry        0497/ 39 53 79           [vigntech@me.com](mailto:vigntech@me.com)
- Adresse mail de l'épreuve : [rallyedumont@hotmail.com](mailto:rallyedumont@hotmail.com)
  - Page Facebook : <https://www.facebook.com/criteriumjldumont>
  - Site web: [www.hesbayemotorclub.be](http://www.hesbayemotorclub.be)
  - Local Hesbaye Motor Club - Rue Lambert Mottart, 21B3- 4280 HANNUT

Toute modification de l'engagement devra impérativement être communiquée par email ([rallyedumont@hotmail.com](mailto:rallyedumont@hotmail.com)) **AVANT le vendredi 17 septembre 2021 à 12h00.**

A partir du 18 septembre à 08h30 au n° 8, avenue du Parc Industriel à 4300 Waremme.

- Direction de course :
  - RAVET Jacques           0475/ 81 38 75           [ecuriehesbaye@gmail.com](mailto:ecuriehesbaye@gmail.com)
  - VIGNAUX Thierry        0497/ 39 53 79           [vigntech@me.com](mailto:vigntech@me.com)
- Direction Sécurité :
  - SEVRIN Lambert         0477/ 29 66 97
  - BERTRAND Raphael     0472/ 91 04 79
  - PARIS Pierre-Edouard   0474/ 36 95 80
  -
- Secrétaire du meeting:
  - WAUTELET Amélie       0491/ 07 24 12
  - BERTRAND Esméralda   0497/ 39 05 71

### Art. 12. Tableau d'affichage

Direction de Course, au n° 8, avenue du Parc Industriel à 4300 Waremme

## VII. DIVERS

A) Road-book "assistance". Panonceaux "assistance" (Voir Art. 17, du RPR).

B) Programmes disponibles au centre du rallye (Parc industriel) dès le 18 septembre à 09h00 et dans les stations-service Q8 de Waremme, (Rue de Huy 157 et Chaussée Romaine 210) au prix de 5€.

C) Restauration, Hôtels. Voir liste sur [www.hesbayemotorclub.be](http://www.hesbayemotorclub.be)

## VIII. APPROBATIONS

### Art. 13.

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, les textes des dernières Prescriptions de l'ASAF seront d'application.

### Art. 14.

Tous les cas non prévus, tout litige et toute contestation seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des CS.

Le règlement a été approuvé par :

- Thierry CHARLIER (Lic. ASAF n° 413) pour la CSAP LIEGE, en date du 11/07/2021
- Nicolas Jauquet (lic.ASAF n°302) pour l'ASAF, en date du 13/07/2021

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

- Daniel GREUSE (Lic ASAF n° 209) en date du 27/05/2021



<b>Club organisateur : ECURIE HESBAYE ASBL</b>		N°
<b>Epreuve: CRITERIUM JEAN-LOUIS DUMONT - Date : 18-19 septembre 21</b>		
Bulletin d'inscription à renvoyer du 4 août au 10 septembre 2021 à 12H (UNIQUEMENT PAR VOIE POSTALE) à <b>ECURIE HESBAYE, Rue Lambert MOTTART , 21 B3 à 4280 HANNUT</b> <i>Le formulaire doit être complété dans son intégralité en MAJUSCULES</i>		

<b>* MENTIONS RESERVEES A L'ORGANISATION</b>					<b>PARTICIPE AU :</b>	
Engagement reçu le : / /	Paiement reçu le : / /	Div. :	Classe :	Ordre de réception :	Chal. B. Thiry <input type="checkbox"/>	
					Clio2Challenge <input type="checkbox"/>	

<b>PILOTE/CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)</b>													
Nom : .....		Si pseudonyme : / « ..... »		Prénom : .....		Homme / Femme <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>							
Né(e) le : / /		Adresse : .....				N° : .....							
Code postal : .....		Localité : .....											
<input type="checkbox"/> Accepte <input type="checkbox"/> n'accepte pas d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.													
Si nous devons vous contacter :		N°. Tél/ GSM :		E-mail :									
<b>ASAF</b>		<b>VAS</b>			<b>N° Licence</b>	<b>Type</b>	<b>Ecurie</b>						
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> BT	<input type="checkbox"/> HT	<input type="checkbox"/> LG	<input type="checkbox"/> LX	<input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> AN	<input type="checkbox"/> LI	<input type="checkbox"/> OV	<input type="checkbox"/> VB	<input type="checkbox"/> WV	.....	.....	.....

<b>COPILOTE/PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)</b>													
Nom : .....		Si pseudonyme : / « ..... »		Prénom : .....		Homme / Femme <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>							
Né(e) le : / /		Adresse : .....				N° : .....							
Code postal : .....		Localité : .....											
Si nous devons vous contacter :		N°. Tél/ GSM :		E-mail :									
<b>ASAF</b>		<b>VAS</b>			<b>N° Licence</b>	<b>Type</b>	<b>Ecurie</b>						
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> BT	<input type="checkbox"/> HT	<input type="checkbox"/> LG	<input type="checkbox"/> LX	<input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> AN	<input type="checkbox"/> LI	<input type="checkbox"/> OV	<input type="checkbox"/> VB	<input type="checkbox"/> WV	.....	.....	.....

<b>VEHICULE :</b>	Marque :	Type :	Plaque N° :
Année de construction :	N° de Châssis :		Cylindrée : cc
Compagnie d'assurance :		Police N° :	

DIVISION	CLASSE	Lic. A3 min. pour piloter en :	Classes : 3 / 6 / 7 / 9 / 10 / 11 / 12 / 13 / 14 / 15 et PH S/R (*)
		Lic. A4 min. pour piloter en :	Classes : 1 / 2 / 4 / 5 / 8 et PH (*)
		Lic. B min. pour copiloter en :	Classes : <b>Tout</b> sauf Histo-Démo où la licence « L » est suffisante
		Lic. L min. pour piloter ou copiloter en :	Classes : Histo-Démo (*)

(\*) voir Prescriptions Sportives ASAF et/ou le règlement particulier de l'épreuve pour les cylindrées maximales

<b>Abandon de recours participants</b>	
Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre : (1) l'ASAF et les CSAP ; (2) le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ; (3) le ou les organisateurs de la manifestation ; (4) d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ; (5) les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ; (6) les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ; (7) les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ; pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.	

<b>R.G.P.D.</b>	<b>Si les deux cases ne sont pas cochées, votre inscription à l'épreuve ne pourra pas être enregistrée !</b>
<input type="checkbox"/>	J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la <u>déclaration relative à la vie privée</u> et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : <a href="http://www.asaf.be">www.asaf.be</a>
<input type="checkbox"/>	Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon inscription nulle et non avenue.

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, je m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes. Je certifie sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. J'autorise l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Je m'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à ..... le ..... / ..... / .....		(Faire précéder les signatures de la mention « Lu et approuvé »)	
Signature du pilote		Signature du copilote	
		<input type="checkbox"/> Vu que je ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour conduire le véhicule engagé, je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance.	

Epreuve : CRITERIUM JEAN-LOUIS DUMONT

Date : 18 - 19 SEPTEMBRE 2021

N°

## VERIFICATIONS

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

*Le formulaire doit être complété dans son intégralité en MAJUSCULES*

### PILOTE/CONDUCTEUR

Nom : ..... Si pseudonyme : ..... Prénom : ..... Signature  
..... / « ..... » .....

Prov.	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

### COPILOTE/PASSAGER

Nom : ..... Si pseudonyme : ..... Prénom : ..... Signature  
..... / « ..... » .....

Prov.	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

### VOITURE

Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis	Cyl.	Div.	Cl.
			cc		

Compagnie d'assurance : ..... Police n° : .....

### RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

N° de portières / Capot AV	Fixations des roues	
Pare-brise feuilleté	Fonctionnement des freins	
Eclairage	Anneaux de remorquage	
Documents de bord	Autocollants ASAF	
Réservoir d'essence	Passeport ASAF PH N°	
Canalisation d'essence	Vêtements (Combinaison)	
Tôle pare-feu avant/arrière	Divers :	
Arceau de sécurité	Divers :	
Ceintures de sécurité / Harnais	Conformité de classe	
Batterie	Conformité de division	
Extincteur	Challenge B. Thiry (à vérifier)	<input type="checkbox"/>
Appui-tête	(Modifier éventuellement la liste des engagés)	
Casque / HANS	EN ORDRE	<input type="checkbox"/>
Fixations dans l'habitacle	NON CONFORME	<input type="checkbox"/>

### Publicités sur vitres

Rétroviseurs Ext. / Int. Licence N° :

Ornement extérieur Nom/Cachet :

Echappement

Protections des tuyauteries

Poids

Elargisseurs de voies

Pneumatiques

COMMISSAIRE TECHNIQUE

SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :

<b>Epreuve : CRITERIUM JEAN-LOUIS DUMONT</b> <b>Date : 18 - 19 SEPTEMBRE 2021</b>	N°
--	----

## VERIFICATIONS (Division Histo-Démo)

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.  
**Le formulaire doit être complété dans son intégralité en MAJUSCULES**

### PILOTE/CONDUCTEUR

Nom : .....		Si pseudonyme : .....		Prénom : .....		Signature							
..... / « ..... »													
Prov.	ASAF					VAS					N° Licence	Type	
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

### COPILOTE/PASSAGER

Nom : .....		Si pseudonyme : .....		Prénom : .....		Signature							
..... / « ..... »													
Prov.	ASAF					VAS					N° Licence	Type	
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

### VOITURE

Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis	1 <sup>ère</sup> Année de fabrication ou d'homologation FIA/ASN
Compagnie d'assurance :		Police n° :	

### RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

Documents de bord		Divers :	
Eclairage		Divers :	
Ceintures de sécurité / Harnais			
Extincteur			
Casque / Hans			
Pneumatiques			
		EN ORDRE	<input type="checkbox"/>
		NON CONFORME	<input type="checkbox"/>
<b>COMMISSAIRE TECHNIQUE</b>			
		<b>Licence N° :</b>	
		<b>Nom/Cachet :</b>	
<b>SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :</b>			

N°

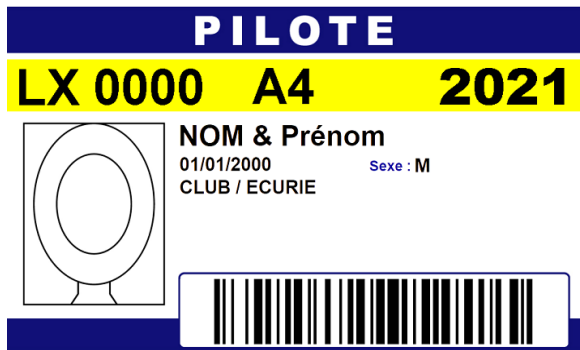
Copies de vos licences "sportives" 2021

**Pilote :**

**Je possède une licence RACB.**  
Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a été exécuté, sur le compte de l'organisateur.

**Je possède une licence d'une ASN étrangère** et j'ai son autorisation\* de participer à cette épreuve (OPEN uniquement)

**Je possède une licence ASAF ou VAS**

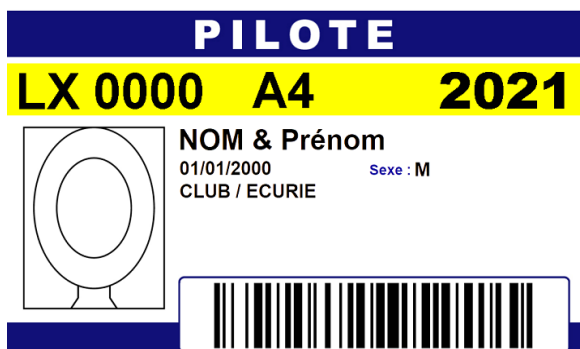
<p>Placez ici la copie de votre licence face « année » <u>Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée</u></p> <p>2021</p>	<p>Placez ici la copie de votre licence face « photo » Exemple :</p>  <p>Le modèle de licence est divisé en sections : une bande bleue supérieure avec 'PILOTE', une bande jaune avec 'LX 0000 A4 2021', une section 'NOM &amp; Prénom' avec '01/01/2000' et 'Sexe : M', 'CLUB / ECURIE', un espace photo, et un code-barres.</p>
--	---

**Copilote :**

**Je possède une licence RACB.**  
Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a été exécuté, sur le compte de l'organisateur.

**Je possède une licence d'une ASN étrangère** et j'ai son autorisation\* de participer à cette épreuve (OPEN uniquement)

**Je possède une licence ASAF ou VAS**

<p>Placez ici la copie de votre licence face « année » <u>Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée</u></p> <p>2021</p>	<p>Placez ici la copie de votre licence face « photo » Exemple :</p>  <p>Le modèle de licence est divisé en sections : une bande bleue supérieure avec 'PILOTE', une bande jaune avec 'LX 0000 A4 2021', une section 'NOM &amp; Prénom' avec '01/01/2000' et 'Sexe : M', 'CLUB / ECURIE', un espace photo, et un code-barres.</p>
--	---


Les documents ci-dessous doivent être tenus à la disposition des Commissaires Sportifs aux fins de vérification, et ce, pendant toute la durée de l'épreuve :

- Cartes d'identité ;
- Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle ;
- Licences « Sportives » ASAF, VAS ;
- Licences RACB éventuelles ;
- Licences et autorisation\* de leur ASN, pour les étrangers dans les épreuves OPEN.

**Notez, ici, la marque, le modèle, la couleur et le numéro d'immatriculation du véhicule qui vous servira pour les reconnaissances :**

\* L'autorisation permanente figurant sur la licence elle-même, est suffisante.

**Formulaire 1 : De demande d'un titre de participation (Uniquement pour les titulaires d'une licence RACB valide en 2021)**

 <p>Association Sportive Automobile Francophone</p>	<p><b>A payer en même temps que le droit d'engagement</b>  <b>A renvoyer avec les documents d'inscription à l'épreuve</b>  <b>pour laquelle il est sollicité.</b></p>	<p>Réservé au secrétariat de l'ASAF</p> <p>N° 2021</p> <table border="1" style="margin: auto; width: 100px; height: 20px;"> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> </table>				
<p>Rue de l'île Dossai, 12 – 5300 Sclayn          Tél. : 085/27.14.60 – Fax. : 085/31.76.95          E-mail : <a href="mailto:secretariat@asaf.be">secretariat@asaf.be</a>          Site Internet : <a href="http://www.asaf.be">www.asaf.be</a></p>	<p>Seuls les pilotes qui auront été classés, dans le courant <b>des années 2020 et 2021</b>, à une épreuve avec une licence annuelle de l'ASAF, pourront comptabiliser, aux Championnats/Challenges, les points acquis lors de leur meilleure participation avec un titre de participation "TP-.." pour autant qu'ils communiquent le résultat y obtenu, au secrétariat de l'ASAF. Cette communication devra s'opérer lors de la demande de la licence annuelle, au plus tard, 1 mois avant la dernière épreuve du challenge / championnat concerné.</p>	<p>N° du T.P. pour l'épreuve :</p> <table border="1" style="margin: auto; width: 100px; height: 20px;"> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> </table>				

**Les candidats DOIVENT compléter le formulaire dans son intégralité en MAJUSCULES**

<b>Nom de l'épreuve : CRITERIUM JEAN-LOUIS DUMONT</b>	<b>Dates : 18/19 septembre 21</b>
---	-----------------------------------

Type de titre de participation souhaité	<input type="checkbox"/> TP-L (15 €)	<input type="checkbox"/> TP-C (15 €)	<input type="checkbox"/> TP-B (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A4 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A3 (50 €)
EXPERIENCE REQUISE : (Agrément médical éventuel = Lic. RACB)	NON	NON	NON	OUI*	OUI*
Numéro de licence :	*Voir expériences requises dans le cadre situé au verso du présent formulaire				

Province :						Je possédais une licence ASAF l'année précédente ou avant :	OUI / NON
Nom :							
Prénom :							Sexe : H F
Rue :						N° :	Bte :
Pays :	C.P. :		Localité :				
Né(e) le :	-	-	Nationalité :		Permis de conduire :	OUI / NON	Depuis + de 3 ans :
Téléphone fixe :	/				GSM :	/	
E-mail :							

**Age minimum : 18 ans.**

**Abandon de recours participants - Attestation d'aptitude - RGPD - Déclaration à signer par le demandeur**

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre :

- (1) l'ASAF et les CSAP ;
- (2) le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ;
- (3) le ou les organisateurs de la manifestation ;
- (4) d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ;
- (5) les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ;
- (6) les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ;
- (7) les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ;

pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

**Par ma signature, je certifie sur l'honneur :**

- a. être en possession de mon permis de conduire si l'activité pratiquée l'exige et m'engage à notifier à l'ASAF toute modification ou suspension de celui-ci ;
- b. que je m'engage à ne pas faire usage de drogues dites illégales ; je suis d'accord de me soumettre, lors de compétitions, aux contrôles effectués par la Fédération ou l'autorité de contrôle antidopage compétente, ainsi qu'aux contrôles du taux d'alcoolémie
- c. que j'ai pris connaissance des règlements qui régissent les épreuves automobiles organisées sous l'égide de l'ASAF et que je m'engage à les respecter sans réserve ainsi que tous les règlements dérivés, dont ceux, particuliers, des épreuves.
- d. **que je m'engage à déclarer à la compagnie d'assurance AXA, via le courtier Roland LADURON & MORSA, toute infirmité ou maladie grave me survenant en cours d'assurance. Ceci, dans un délai de trente jours :** la cécité, la surdité, la paralysie, l'épilepsie, les attaques d'apoplexie, le delirium tremens, les troubles mentaux, le diabète et toutes les maladies ou infirmités aggravant dans une mesure similaire les risques d'accidents ou leurs conséquences)

**Règlement Général pour la Protection des Données, en abrégé R.G.P.D.**

<input type="checkbox"/>	Je sollicite, en même temps que ma licence, la qualité de membre adhérent de l'asbl ASAF, dont je m'engage à respecter les statuts et le règlement d'ordre intérieur.
<input type="checkbox"/>	J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la <b>déclaration relative à la vie privée</b> et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : <a href="http://www.asaf.be">www.asaf.be</a>
<input type="checkbox"/>	Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon affiliation nulle et non avenue.

**Attention, il faut cocher les 3 cases pour que ce formulaire soit valide !**

J'atteste sur l'honneur être **apte à la pratique du sport automobile\*\*/karting\*\*** et ne présenter aucune contre-indication à la pratique du(des)dit(s) sport(s), en tant que pilote\*\*/co-pilote\*\*.  
 (\*\* Biffer éventuellement les mentions inadéquates)

Signature du demandeur, précédée de la mention « lu et approuvé » :

Fait à ....., le ...../...../.....

<b>ATTESTATION D'APTITUDE MEDICALE</b>	<i>Sans objet vu la possession d'une licence annuelle RACB en cours de validité.</i>
--	--

Réservé au Com. Sportif	Date :	N° de Lic :	Signature du Com. Sportif Pour validation des documents reçus de l'organisateur.
-------------------------	--------	-------------	---



## MESURE COVID – TRACING - STAFFS ASSISTANCE

(Voir ANL du 26/08/2020)

Ce document, dont une copie est à remettre à l'organisation par mail pour le 10/09 avant 12h, doit être affiché à l'entrée de la cellule d'assistance, être conservé par le premier pilote pendant les 30 jours suivant l'épreuve et être détruit, ensuite.

Epreuve : **CRITERIUM JEAN-LOUIS DUMONT**

Date : **18-19 septembre 21**

Liste des 4 personnes (plus le ou les concurrents) autorisées à pénétrer dans la cellule d'assistance de l'équipage

N°

	NOMS et PRENOMS (en majuscules) La ou les 2 premières lignes sont destinées à l'identification du (des) concurrent(s)	Au minimum une de ces deux informations est obligatoire.	
		Téléphone	Adresse mail
1			
2			
3			
4			
5			
6			

### ATTENTION

Etant donné que cette mesure est directement liée à la crise sanitaire Covid-19, il n'est pas autorisé d'invoquer le RGPD pour se soustraire à l'établissement de ce document. Toutefois, il est garanti que cette liste ne pourra être communiquée aux Autorités que dans **le seul et unique** but d'un « Tracing Covid ».

**Rappel** : Tout équipage dont les membres du staff auront laissé entrer, dans leur cellule d'assistance, une personne non reprise sur cette liste (officiels non compris) recevra une sanction pouvant aller jusqu'à la mise hors course.

De même, tout comportement inadapté ou en contravention avec les règles imposées par le règlement particulier de l'épreuve, de la part des membres de son staff pourra valoir au concurrent d'être sanctionné par l'organisateur ou par les officiels de la Fédération.

Nom, prénom et signature :





# MESURE COVID – TRACING – STAFFS ASSISTANCES COMMUNES

(Voir ANL du 26/08/2020)

Ce document, dont une copie est à remettre à l'organisation par mail pour le 10/09 avant 12h doit être affiché à l'entrée de la cellule d'assistance, être conservé par le responsable du stand d'Assistance, pendant les 30 jours suivant l'épreuve et être détruit, ensuite.

Epreuve : **CRITERIUM JEAN-LOUIS DUMONT**

Date : **18-19 septembre 21**

Feuillet n° :

Liste des personnes autorisées à l'assistance commune des équipages :

N°	N°	N°	N°	N°	N°	N°	N°	N°	Etc. (Voir feuillet suivant éventuel)
MAX. : →	Equipages + 6 pers.	Equipages + 8 pers.	Equipages + 10 pers.	Equipages + 12 pers.	Equipages + 14 pers.	Equipages + 16 pers.	Equipages + 18 pers.	Equipages + 20 pers.	<b>RAPPEL ; Maximum absolu de 20 personnes hors équipages</b>

	NOMS et PRENOMS (en majuscules) Les premières lignes sont destinées à l'identification des concurrents	Au minimum une de ces deux informations est obligatoire.	
		Téléphone	Adresse mail
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			

**Maximum autorisé de 6 personnes pour 2 voitures + 2 personnes par voiture supplémentaire, avec un maximum absolu de 20 personnes, outre les concurrents (quel que soit le nombre de voitures).**

## ATTENTION

Etant donné que cette mesure est directement liée à la crise sanitaire Covid-19, il n'est pas autorisé d'invoquer le RGPD pour se soustraire à l'établissement de ce document. Toutefois, il est garanti que cette liste ne pourra être communiquée aux Autorités que dans le **seul et unique** but d'un « Tracing Covid ».

**Rappel :** Tout équipage dont les membres du staff auront laissé entrer, dans sa cellule d'assistance, une personne non reprise sur cette liste (officiels non compris) recevra une sanction pouvant aller jusqu'à la mise hors course.

De même, tout comportement inadapté ou en contravention avec les règles imposées par le règlement particulier de l'épreuve, de la part des membres de son staff pourra valoir au concurrent d'être sanctionné par l'organisateur ou par les officiels de la Fédération.

Nom, prénom et signature de la personne responsable de l'assistance (**chaque page doit être signée**) :



# MESURE COVID – TRACING – STAFFS ASSISTANCES COMMUNES

(Voir ANL du 26/08/2020)

Ce document, dont une copie est à remettre à l'organisation par mail pour le 10/09 avant 12h doit être affiché à l'entrée de la cellule d'assistance, être conservé par le responsable du stand d'Assistance, pendant les 30 jours suivant l'épreuve et être détruit, ensuite.

Epreuve : **CRITERIUM JEAN-LOUIS DUMONT**

Date : **18-19 septembre 21**

Feuillelet n° :

Liste des personnes autorisées à l'assistance commune des équipages - **SUITE** :

Suite :	N°	N°	N°	N°	N°	N°	N°	N°	Etc. (Voir feuillelet suivant éventuel)
MAX. : →	Equipages + 20 pers. (ne mettre les numéros que si ce sont des équipages non listés en page 1)							<b>RAPPEL ; Maximum absolu de 20 personnes hors équipages</b>	

	NOMS et PRENOMS (en majuscules) Les premières lignes sont destinées à l'identification des concurrents	Au minimum une de ces deux informations est obligatoire.	
		Téléphone	Adresse mail
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			

**Maximum autorisé de 6 personnes pour 2 voitures + 2 personnes par voiture supplémentaire, avec un maximum absolu de 20 personnes, outre les concurrents (quel que soit le nombre de voitures).**

## ATTENTION

Etant donné que cette mesure est directement liée à la crise sanitaire Covid-19, il n'est pas autorisé d'invoquer le RGPD pour se soustraire à l'établissement de ce document. Toutefois, il est garanti que cette liste ne pourra être communiquée aux Autorités que dans le **seul et unique** but d'un « Tracing Covid ».

**Rappel :** Tout équipage dont les membres du staff auront laissé entrer, dans sa cellule d'assistance, une personne non reprise sur cette liste (officiels non compris) recevra une sanction pouvant aller jusqu'à la mise hors course.

De même, tout comportement inadapté ou en contravention avec les règles imposées par le règlement particulier de l'épreuve, de la part des membres de son staff pourra valoir au concurrent d'être sanctionné par l'organisateur ou par les officiels de la Fédération.

Nom, prénom et signature de la personne responsable de l'assistance (**chaque page doit être signée**) :